

- VILLE D'ORCHIES -

Arrêté N° EC-2025/06

Le Maire de la Ville d'Orchies,

Vu la loi 2008 776 du 4 août 2008 et le décret 2009 16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage.

Vu la demande formulée par l'organisateur désigné ci-après : Michaël GUCHE de l'association Orchies Drone Race.

Qui sollicite une autorisation de vente au déballage de type braderie brocante à ORCHIES, rues du Moulin des Loups et Bernard Palissy - le dimanche 8 juin 2025 de 06 h 00 à 14 h 00.

Considérant que cette demande peut être acceptée en raison de la coutume présentée par cette manifestation et que des mesures sont prévues pour éviter les accidents,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Michaël GUCHE de l'association Orchies Drone Race, est autorisé à organiser une braderie brocante à ORCHIES, rues du Moulin des Loups et Bernard Palissy - le dimanche 08 juin 2025 de 06 h 00 à 14 h 00.

Article 2 : L'organisateur sera dans l'obligation de tenir, jour par jour, un registre permettant l'identification des vendeurs ou échangeurs dans les conditions prévues par le code pénal et l'arrêté interministériel du 21 juillet 1992. Ce registre sera tenu à la disposition de la gendarmerie, des services de police, des services fiscaux, des douanes, et des services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Article 3 : La présente autorisation fera l'objet d'une notification au demandeur et d'une publication dans le recueil des actes administratifs municipaux.

Article 4 : Toutes mesures nécessaires devront être prises par l'organisateur pour éviter tout risque d'accident ou d'incident durant la manifestation. Le libre accès et la libre circulation des services de secours et d'incendie devront être préservés.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de DOUAI
- Monsieur le directeur de la concurrence, de la répression et des fraudes de LILLE
- Madame la Commandante de la brigade de gendarmerie d'ORCHIES
- Monsieur le chef de centre de secours d'ORCHIES
- Monsieur le chef de poste de police municipale d'ORCHIES

Fait le 22 mars 2025

Le Maire.

Pour le Maire,
l'adjoint délégué

